

# Bulletin provincial



N° 21

2017

30 OCTOBRE

## SOMMAIRE

*Page*

### **REPRESENTATIONS PROVINCIALES**

#### **ASBL Association des Provinces Wallonnes**

- Désignation de M. Armand BOITE en qualité de représentant de la Province de Hainaut en remplacement de M. Bernard LIEBIN. 239

#### **ASBL l'Association carolorégienne pour la Gestion d'Habitations protégées (A.C.G.H.P.), à MONT-SUR-MARCHIENNE**

- Désignation de M. Fernand DECHAINOIS en qualité de représentant de la Province de Hainaut en remplacement de Mme Fabienne DEVILERS. 240

#### **Société de logement de service public Centr'Habitat, à LA LOUVIERE**

- Désignation de M. Damien SAUVAGE au sein de l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard LIEBIN. 241

#### **Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage, à MONS**

- Désignation de Mme Martine WARLET à l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard BEUGNIES. 242

#### **Contrat de Rivière Escaut-Lys**

- Désignation des représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration. 243

#### **Fondation Mons 2025**

- Désignation des représentants provinciaux au sein du conseil d'administration. 244

#### **Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut – IDEA, à MONS**

- Désignation de Mme Catherine HOCQUET à l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard BEUGNIES. 245

- Désignation de Mme Isabelle GALANT au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration en remplacement de M. Bernard LIEBIN. 246

**Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes techniques et économiques – IGRETEC, à CHARLEROI.**

- Désignation de M. Fernand DECHAINOIS au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration en remplacement de M. Albert DEPRET. 247

**Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle - IMIO, à MONS.**

- Désignation des représentants de la Province. 249

**Association Intercommunale du Bois d'Havré, à MONS.**

- Désignation de Mme Martine WARLET en remplacement de M. Bernard BEUGNIES. 251

**Société de logement de service public Le Logis Dourois, à DOUR.**

- Désignation de Mme Marine WARLET au sein de l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard BEUGNIES. 252

- Désignation de Mme Colette VAN HOORDE au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration en remplacement de M. Jean-Pierre LEPINE. 253

**Société de logement de service public « Le Logis QUAREGNONNAIS », à QUAREGNON.**

- Désignation de Mme Martine WARLET à l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard BEUGNIES. 254

**Société de logement de service public « Le Logis SAINT-GHISLAINOIS », à SAINT-GHISLAIN.**

- Désignation de Mme Martine WARLET à l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard BEUGNIES. 255

**Fondation Maison LOSSEAU**

- Désignation de Mme Charlyne MORETTI en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration en remplacement de M. Jean-Pierre LEPINE. 256

**Intercommunale Parc naturel des Hauts-Pays, à ONNEZIES.**

- Désignation de Mme Martine WARLET à l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard BEUGNIES. 257

**Société de logement de service public « La Ruche Chapelloise », à CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT**

- Désignation de Mme Mauricette CAREME au sein du Conseil d'administration en remplacement de Mme Laurence MEIRE. 258

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de M. Armand BOITE en qualité de représentant de la Province de Hainaut en remplacement de M. Bernard LIEBIN

### ASBL Association des Provinces Wallonnes

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant qu'en séance du 20 décembre 2012, le Conseil provincial du Hainaut a désigné les représentants de la Province au sein de l'ASBL Association des Provinces Wallonnes.

Considérant que Monsieur Bernard LIEBIN avait alors été désigné au sein de l'assemblée générale de ladite asbl.

Considérant que suite à sa démission, il convient de l'y remplacer.

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de M. Armand BOITE à ce poste.

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Armand BOITE, Conseiller provincial, en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'Association des Provinces Wallonnes asbl, en remplacement de M. Bernard LIEBIN.

En séance à MONS, le 25 avril 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 25 avril 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation de M. Fernand DECHAINOIS en qualité de représentant de la Province de Hainaut en remplacement de M. Fabienne DEVILERS

### **ASBL l'Association carolorégienne pour la Gestion d'Habitations protégées (A.C.G.H.P.), à MONT-SUR-MARCHIENNE**

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est associée à l'Association carolorégienne pour la Gestion d'Habitations protégées (A.C.G.H.P.), à MONT-SUR-MARCHIENNE ;

Considérant que la Province de Hainaut dispose de 7 mandats au sein de l'assemblée générale et de 6 mandats au sein du conseil d'administration de cet organisme ;

Considérant qu'en séances des 18 juin 2013 et 29 avril 2014, le Conseil provincial avait renouvelé ses mandataires provinciaux au sein des instances de cette ASBL ;

Considérant le Conseil provincial, en séance du 18 juin 2013, avait alors notamment désigné Mme Fabienne DEVILERS en qualité de représentante provinciale au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de cet organisme ;

Considérant que Mme Fabienne DEVILERS souhaite y être remplacée ;

Considérant que le groupe MR propose la candidature de M. le Conseiller provincial Fernand DECHAINOIS à ces fonctions ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

de désigner M. Fernand DECHAINOIS, Conseiller provincial, pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association carolorégienne pour la Gestion d'Habitations protégées (A.C.G.H.P.), à MONT-SUR-MARCHIENNE en remplacement de Mme Fabienne DEVILERS.

En séance à MONS, le 20 décembre 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 20 décembre 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de M. Damien SAUVAGE au sein de l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard LIEBIN

### **Société de logement de service public Centr'Habitat, à LA LOUVIERE**

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial a, en séance du 30 avril 2013, désigné Monsieur Bernard LIEBIN en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public Centr'Habitat, à LA LOUVIERE ;

Considérant que Monsieur Bernard LIEBIN a démissionné de ses fonctions de Conseiller provincial ;

Considérant qu'il convient dès lors de pourvoir à son remplacement ;

Considérant que le groupe MR propose la candidature de M. Damien SAUVAGE à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Damien SAUVAGE, Conseiller provincial, en qualité de représentant provincial au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public Centr'Habitat, à LA LOUVIERE en remplacement de M. Bernard LIEBIN.

En séance à MONS, le 25 avril 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 25 avril 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation de Mme Martine WARLET à l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard BEUGNIES

### **Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage, à MONS**

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant Le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné M. Bernard BEUGNIES pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale du Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage, à MONS ;

Considérant que l'intéressé est décédé, il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'art. L1523-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, stipule que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales sont désignés par le Conseil provincial parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, pour remplacer M. Bernard BEUGNIES à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale du Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage, à MONS en remplacement de M. Bernard BEUGNIES.

En séance à MONS, le 29 novembre 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 29 novembre 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—  
Objet : Désignation des représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration

### Contrat de Rivière Escaut-Lys

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 26 mars 2013, avait, suite aux élections provinciales, renouvelé ses mandataires provinciaux au sein des cinq Contrats de Rivière présents en Hainaut ;

Considérant qu'il avait alors désigné MM. les Conseillers provinciaux Armand BOITE et Alain GENARD respectivement en qualité de membres effectif et suppléant représentant la Province de Hainaut au sein des instances du **Comité du Contrat de Rivière Escaut-Lys** ;

Considérant que l'asbl Contrat de Rivière Escaut-Lys va procéder au renouvellement de son Conseil d'administration lors de sa prochaine assemblée générale ;

Considérant que la Province peut proposer un candidat ;

Considérant que le Groupe MR propose la prorogation de la désignation de M. Armand BOITE et le Groupe PS la prorogation de la désignation de M. Alain GENARD respectivement en qualité de membres effectif et suppléant au sein de du Conseil d'administration de cette asbl ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Armand BOITE, Conseiller provincial, en qualité de membre effectif et M. Alain GENARD, Conseiller provincial, en qualité de membre suppléant au sein du Conseil d'administration du Comité du Contrat de Rivière Escaut-Lys.

En séance à MONS, le 20 décembre 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 20 décembre 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation des représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration

### Fondation Mons 2025

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Forte du succès de la Capitale européenne de la Culture, la Fondation Mons 2015 devient Fondation Mons 2025.

Il convient dès lors, que la Province de Hainaut désigne ses représentants au sein de la Fondation Mons 2025.

Pour rappel, le Conseil provincial avait, suite aux élections 2012, en séance du 30 avril 2013, désigné ses mandataires provinciaux au sein du Conseil d'administration de la Fondation Mons 2015 à savoir :

Mme Nathalie BRASSART ;  
M. Joël DELHAYE ;  
Mme Marie POK ;  
M. Lionel BONJEAN ;  
Mme Catherine HOCQUET.

Conformément à l'article 4 §4 des nouveaux statuts de ladite Fondation, la Province de Hainaut dispose de **3 administrateurs** nommés par le Conseil provincial.

DECIDE :

De désigner 3 représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration de la « Fondation MONS 2025 » à savoir :

M. Joël DELHAYE ;  
Mme Catherine HOCQUET ;  
Mme Béatrice AGOSTI.

En séance à MONS, le 20 décembre 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 20 décembre 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de Mme Catherine HOCQUET à l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard BEUGNIES

### **Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut - IDEA, à MONS**

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant Le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné M. Bernard BEUGNIES pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de l'Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut – IDEA, à MONS ;

Considérant que l'intéressé est décédé, il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'art. L1523-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, stipule que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales sont désignés par le Conseil provincial parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de Mme Catherine HOCQUET, Conseillère provinciale, pour remplacer M. Bernard BEUGNIES à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Catherine HOCQUET, Conseillère provinciale, en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de l'Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut – IDEA, à MONS en remplacement de M. Bernard BEUGNIES.

En séance à MONS, le 29 novembre 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 29 novembre 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation de Mme Isabelle GALANT au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration en remplacement de M. Bernard LIEBIN

### **Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut-IDEA, à MONS**

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 26 mars 2013, avait désigné M. Bernard LIEBIN pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut – IDEA, à MONS ;

Considérant que l'intéressé a démissionné de ses fonctions de Conseiller provincial, et qu'il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'art. L1523-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, stipule que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales sont désignés par le Conseil provincial parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial. L'art. L1523-15 du même code, détermine les modalités de nomination des administrateurs au sein des Intercommunales ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de Mme Isabelle GALANT, Conseillère provinciale, pour remplacer M. Bernard LIEBIN à ces postes ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Isabelle GALANT, Conseillère provinciale, en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut – IDEA, à MONS en remplacement de M. Bernard LIEBIN.

En séance à MONS, le 25 avril 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 25 avril 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de M. Fernand DECHAINOIS au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration en remplacement de M. Albert DEPRET

### **Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes techniques et économiques-IGRETEC, à CHARLEROI**

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 26 mars 2013, avait désigné M. Albert DEPRET pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes techniques et économiques – IGRETEC, à CHARLEROI ;

Considérant que l'intéressé, par courrier du 3 mars 2017, a présenté sa démission de ses fonctions de mandataire provincial au sein de cette Intercommunale ;

Considérant qu'il convient donc de pourvoir à son remplacement ;

Considérant que l'article L1523-11 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, stipule que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales sont désignés par le Conseil provincial parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial ;

Considérant que l'art. L1523-15 du même code, détermine les modalités de nomination des administrateurs au sein des Intercommunales ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de M. Fernand DECHAINOIS, Conseiller provincial, à ces postes ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Fernand DECHAINOIS, Conseiller provincial, en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes techniques et économiques – IGRETEC, à CHARLEROI en remplacement de M. Albert DEPRET.

En séance à MONS, le 25 avril 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 25 avril 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation des représentants de la Province

### **Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle – IMIO – à MONS**

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial en séance du 25 mars 2014 a approuvé, par motivation spéciale, l'adhésion de la Province de Hainaut à l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle - IMIO - à MONS ;

Considérant que lors de la même séance, le Conseil provincial a également désigné un représentant au sein de l'assemblée générale de cette intercommunale, à savoir Mme la Députée provinciale Annie TAULET ;

Considérant que l'art. L1523-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, stipule que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales **sont désignés par le Conseil provincial** parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial. Les délégués rapportent à l'assemblée générale la proportion de votes intervenus au sein de leur conseil. A défaut de délibération du conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente ;

Considérant que la Province dispose donc de 5 mandats au sein de l'assemblée générale, à savoir 3 PS et 2 MR ;

Considérant que les groupes politiques concernés ont proposé leurs candidats ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner les 4 mandataires provinciaux supplémentaires au sein de l'assemblée générale de l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle - IMIO - à MONS, à savoir :

- Mme Carine DELFANNE
- Mme Anne-Sophie HERBE
- Mme Catherine HOCQUET
- M. Armand BOITE.

En séance à MONS, le 29 septembre 2015.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 29 septembre 2015 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de Mme Martine WARLET en remplacement de M. Bernard BEUGNIES

### Association Intercommunale du Bois d'Havré, à MONS

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné M. Bernard BEUGNIES pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de l'Association Intercommunale du Bois d'Havré, à MONS ;

Considérant que l'intéressé est décédé, il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'art. L1523-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, stipule que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales sont désignés par le Conseil provincial parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, pour remplacer M. Bernard BEUGNIES à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de l'Association Intercommunale du Bois d'Havré, à MONS en remplacement de M. Bernard BEUGNIES.

En séance à MONS, le 29 novembre 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 29 novembre 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation de Mme Martine WARLET au sein de l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard BEUGNIES

### **Société de logement de service public Le Logis Dourois, à DOUR**

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant Le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné M. Bernard BEUGNIES pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Logis Dourois », à DOUR ;

Considérant que l'intéressé est décédé, il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, pour remplacer M. Bernard BEUGNIES à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Logis Dourois », à DOUR en remplacement de M. Bernard BEUGNIES.

En séance à MONS, le 29 novembre 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 29 novembre 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de Mme Colette VAN HOORDE au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration en remplacement de M. Jean-Pierre LEPINE

### Société de logement de service public Le Logis Dourois, à DOUR

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant Le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné M. Jean-Pierre LEPINE, Conseiller provincial, pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société de logement de service public « Le Logis Dourois », à DOUR ;

Considérant que l'intéressé a démissionné de ses fonctions, il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

L'article 148 du même code dispose que les représentants provinciaux au sein des conseils d'administration des Sociétés de logement de service public soient désignés à la proportionnelle des conseils provinciaux conformément aux articles 167 et 168 du code électoral ainsi qu'en vertu des statuts de la société ;

Considérant que le Groupe PS propose la désignation de Mme Colette VAN HOORDE, Conseillère provinciale, pour remplacer M. Jean-Pierre LEPINE à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Colette VAN HOORDE, Conseillère provinciale, pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société de logement de service public « Le Logis Dourois », à DOUR en remplacement de M. Jean-Pierre LEPINE.

En séance à MONS, le 25 avril 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 25 avril 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation de Mme Martine WARLET à l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard BEUGNIES

### **Société de logement de service public « Le Logis QUAREGNONNAIS », à QUAREGNON**

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné M. Bernard BEUGNIES pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Logis Quaregnonnais », à QUAREGNON ;

Considérant que l'intéressé est décédé, il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, pour remplacer M. Bernard BEUGNIES à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Logis Quaregnonnais », à QUAREGNON en remplacement de M. Bernard BEUGNIES.

En séance à MONS, le 20 décembre 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 20 décembre 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de Mme Martine WARLET à l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard BEUGNIES

### **Société de logement de service public « Le Logis SAINT-GHISLAINOIS », à SAINT-GHISLAIN**

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné M. Bernard BEUGNIES pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Logis Saint-Ghislainois », à SAINT-GHISLAIN ;

Considérant que l'intéressé est décédé, il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, pour remplacer M. Bernard BEUGNIES à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Logis Saint-Ghislainois », à SAINT-GHISLAIN en remplacement de M. Bernard BEUGNIES.

En séance à MONS, le 20 décembre 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 20 décembre 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation de Mme Charlyne MORETTI en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration en remplacement de M. Jean-Pierre LEPINE

### Fondation Maison LOSSEAU

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que suite aux élections du 14 octobre 2012, le Conseil provincial, en sa séance du 29 janvier 2013, avait procédé au renouvellement de ses mandataires provinciaux au sein du Conseil d'administration de la Fondation Maison Léon Losseau et avait alors notamment désigné M. Jean-Pierre LEPINE à ce poste ;

Considérant que par courrier du 26 janvier 2017, M. LEPINE présente sa démission de ses fonctions d'administrateur au sein de la Maison Losseau.

Considérant qu'il convient, dès lors, de l'y remplacer.

Le Groupe PS propose la candidature de Mme Charlyne MORETTI à ces fonctions ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Charlyne MORETTI en qualité de représentante provinciale au sein du Conseil d'administration de la Fondation « Maison Léon LOSSEAU » en remplacement de M. Jean-Pierre LEPINE, démissionnaire.

En séance à MONS, le 25 avril 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 25 avril 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

—

Objet : Désignation de Mme Martine WARLET à l'assemblée générale en remplacement de M. Bernard BEUGNIES

### Intercommunale Parc naturel des Hauts-Pays, à ONNEZIES

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant Le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné M. Bernard BEUGNIES pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de l'Intercommunale Parc naturel des Hauts-Pays, à ONNEZIES ;

Considérant que l'intéressé est décédé, il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'art. L1523-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, stipule que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales sont désignés par le Conseil provincial parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial ;

Considérant que le Groupe MR propose la désignation de Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, pour remplacer M. Bernard BEUGNIES à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de l'Intercommunale Parc naturel des Hauts-Pays, à ONNEZIES en remplacement de M. Bernard BEUGNIES.

En séance à MONS, le 29 novembre 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 29 novembre 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS PROVINCIALES

Objet : Désignation de Mme Mauricette CAREME au sein du Conseil d'administration en remplacement de Mme Laurence MEIRE

### **Société de logement de service public « La Ruche Chapelloise », à CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT**

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné Mme la Conseillère provinciale Laurence MEIRE pour représenter la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration de la société de logement de service public « La Ruche Chapelloise », à CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT ;

Considérant que Mme MEIRE a remis sa démission au sein de cette société de logement ;

Considérant qu'il y a lieu, dès lors, de l'y remplacer ;

Considérant que l'article 148 du Code wallon du logement dispose que les représentants provinciaux au sein des conseils d'administration des Sociétés de logement de service public soient désignés à la proportionnelle des conseils provinciaux conformément aux articles 167 et 168 du code électoral ainsi qu'en vertu des statuts de la société ;

Considérant que le Groupe PS propose la désignation de Mme Mauricette CAREME, Conseillère provinciale, à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Mauricette CAREME, Conseillère provinciale, en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration de la société de logement de service public « La Ruche Chapelloise », à CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT en remplacement de Mme Laurence MEIRE, démissionnaire.

En séance à MONS, le 29 novembre 2016.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,  
(S) Charlyne MORETTI

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 29 novembre 2016 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 13 septembre 2017

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

